

L'ECHO DE LA TOUR



Commune de Chambles
Bulletin Municipal d'Information
n° 14 - Décembre 1989

LE MOT DU MAIRE



Amis lecteurs,

J'ai commencé mon mandat l'année du Bicentenaire, mais le terminerai sans doute bien avant que la Révolution n'ait 300 ans !

En attendant ce futur anniversaire, vous trouverez dans votre Echo de la Tour, encore amélioré par l'équipe de rédaction, un petit bilan de l'année écoulée.

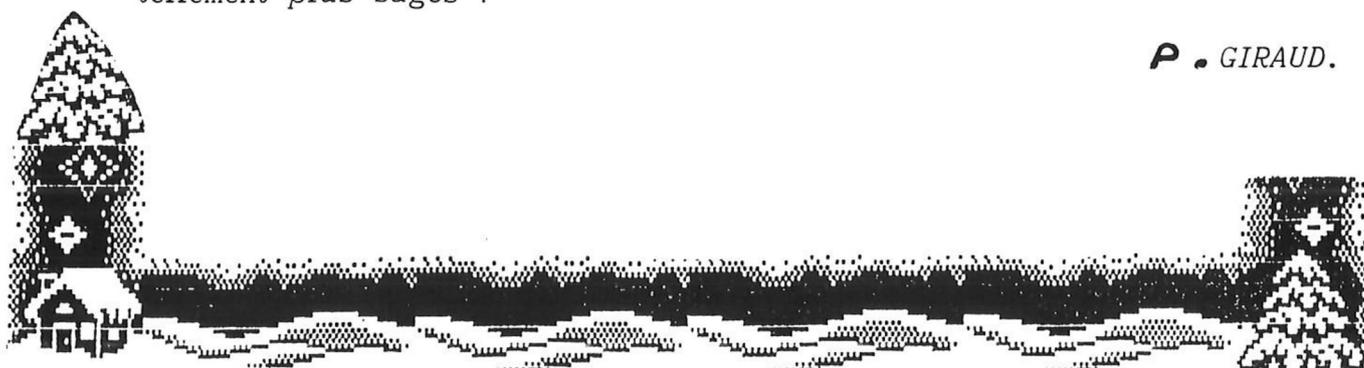
J'ajouterai quelques mots si vous le permettez.

Il y a 200 ans, le peuple de Paris montait à l'assaut de l'absolutisme et des privilèges, au nom de la Liberté. 1989 qui s'achève a entendu résonner ce cri de victoire aux quatre coins du monde : Le Mur de la Honte vient d'être abattu par un peuple qui n'ose encore y croire - Le Chef des Chrétiens rompt le pain avec les héritiers de Lénine - Les jours du Rideau de Fer sont comptés et le Dalaï-Lama déserte pour un temps le silence de sa méditation pour exposer un plan de paix. Mais hélas, dans trop d'enfers encore, ce cri a les couleurs d'un appel de détresse face au totalitarisme, au fanatisme et à l'intolérance.

A nous tous qui avons la chance de nous lever libres chaque matin, je dis : "ne gâchons pas ce pain blanc qui fait notre ordinaire par aveuglement ou par rancune". C'est le vœu sincère que je formule pour l'année qui va naître.

Que 1990 fini nous retrouve tous ici en excellente santé, d'une autre année plus âgés certes, mais d'une autre année aussi tellement plus sages !

P. GIRAUD.





L'ÉCOLE



Une école, c'est très bien ... Une école qui bouge, c'est encore mieux. Alors aujourd'hui, nous vous présentons toutes les personnes qui participent à la vie scolaire de nos enfants, l'emploi occupé et leur fonction, ainsi que toutes les personnes ou associations qui contribuent au fonctionnement d'activités extra-scolaires.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Le Directeur	J.C. BOYER
3 Adjoints	M. RIBERON S. RABY P. CELETTE
1 Agent Spécialisé	M. CLAVIER (employée communale)

EQUIPE DE SERVICE

2 Agents	M. CLAVIER D. PICHON
----------	-------------------------

EQUIPE RESTAURATION

Les repas sont assurés par Mme MEJASSON, aidée de Mme PICHON.

La surveillance du réfectoire est placée sous la responsabilité de M. CLAVIER.

Il est bon de rappeler que la gestion de la cantine scolaire est assurée par l'Association des Familles. Nous invitons donc tous les parents à venir nombreux lors de leur assemblée générale, qui aura lieu cette année le VENDREDI 26 JANVIER à 20 h 30, dans les locaux scolaires. Une forte participation et votre présence montreront tout l'intérêt que suscite une telle Association.

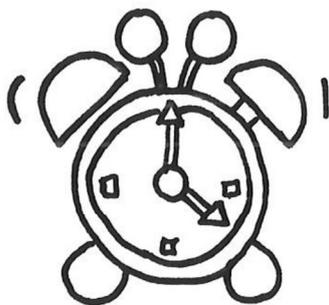
UN RAPPEL ...

Parents, le parking du haut de l'école est réservé strictement au personnel, aux Services Sécurité et véhicules pour enfants handicapés.

Pour la sécurité de TOUS et celle DE VOS ENFANTS, nous vous invitons à laisser vos véhicules sur l'aire de stationnement du bas.

Merci d'avance.





TOUT SUR LES HORAIRES

ECOLE COMMUNALE

Transport SESSIECQ

<i>Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi</i>		<i>Samedi</i>
LES BREATS	8 H 05	7 H 55
LE PLAT DE MALLEVAL	8 H 08	7 H 58
CESSIEUX	8 H 11	8 H 01
N.D. DE GRACES	8 H 15	8 H 05
VASSALIEUX	8 H 18	8 H 08
MEYRIEUX	8 H 22	8 H 12
BIESSE	8 H 25	8 H 15
LA GARDE	8 H 27	8 H 17
LABORIE	8 H 30	8 H 20
ECOLE	8 H 35	8 H 25
Retour Ecole Départ	16 H 15	11 H 30

ECOLE D'ANDREZIEUX

Transport SESSIECQ

<i>Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi</i>		<i>Mercredi</i>
LA GARDE	7 H 25	7 H 25
N.D. DE GRACES	7 H 30	7 H 30
Retour Andrézieux Départ	17 H 40	12 H 20

LYCEE DE FIRMINY

Transport FLOURET

CROIX DE LA GARDE	6 H 58
MEYRIEUX	7 H
BIESSE	7 H 05
LABORIE	7 H 07
CHAMBLES	7 H 10

COLLEGE ANNE FRANK

Sury Tourisme

N.D. DE GRACES (abri bus)	7 H 15
VASSALIEUX (croix)	7 H 19
MAISON DES SOURCES (croix)	7 H 25
LABORIE	7 H 27
CESSIEUX (Le Haut)	7 H 29
LE PLAT DE MALLEVAL (Chalet Ecureuil)	7 H 34
CHEMIN DES BREATS	7 H 36
COLLEGE	7 H 45
Retour Anne Frank Départ	17 H 05

IMPORTANT



Pour tous les problèmes rencontrés sur les différents circuits de ramassages scolaires, nous vous invitons à nous en informer en Mairie le plus rapidement possible en nous indiquant le jour précisément et le lieu de l'incident afin d'intervenir dans les meilleurs délais auprès du transporteur concerné.



FONCTIONNEMENT - PARTICIPATION

Une circulaire ministérielle (à votre disposition en Mairie), en date du 25 août 1989, fixe à partir de l'année scolaire 1989-1990 les nouvelles conditions de la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques.

Elle rappelle que si une commune dispose d'une école maternelle ou primaire susceptible d'accueillir tous les enfants domiciliés dans la commune (ce qui est le cas de CHAMBLES), la scolarisation de ceux-ci dans une autre commune nécessite un accord préalable du Maire de la commune de résidence et entraîne une contribution financière aux charges de l'école située sur le territoire d'une autre commune.

Des dérogations sont possibles pour des motifs très stricts et limités, liés aux obligations professionnelles des parents, à l'inscription d'un frère ou d'une soeur dans un établissement scolaire de la même commune ou pour des raisons médicales.

Ces précisions ont pour but d'informer les parents qu'en scolarisant leurs enfants hors de leur commune de résidence, cette dernière, après accord du Maire, bien sûr, doit participer financièrement aux frais de fonctionnement des établissements scolaires des communes d'accueil. Si ces frais sont relativement peu importants cette année, ils vont le devenir pour les prochaines années scolaires.



ECOLE DE MUSIQUE

Tous les mercredis après-midi, deux professeurs talentueux et dévoués, Cécile et Hélène LAROIS du CEMEO Firminy, ont repris le chemin de l'école pour assurer les cours de solfège et initiation aux instruments.

Depuis la rentrée scolaire, une vingtaine d'élèves suivent régulièrement cette activité musicale.

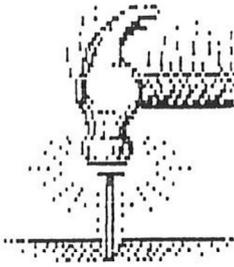
De plus, tous ces "musiciens en herbe" pourront mettre en pratique toute la théorie enseignée. La municipalité a fait l'acquisition d'un piano, réaffirmant ainsi sa volonté de poursuivre et développer le milieu culturel et artistique, à la grande joie des enfants.



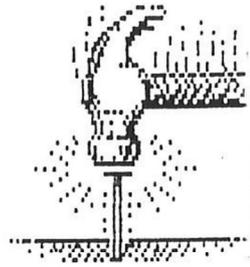
Pour le bon déroulement des cours, et aussi par mesure de sécurité, il est demandé aux parents de respecter les horaires d'arrivée des enfants sur le lieu de l'activité.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.





TRAVAUX



DISSIMULATION DES RESEAUX ...que la lumière soit

Comme prévu, les travaux ont débuté à l'automne. La restructuration et la dissimulation esthétique des réseaux électriques et téléphoniques sont bien avancées.

A ce sujet, nous pouvons féliciter l'entreprise pour son sérieux et la qualité dans son travail, évitant au maximum des gênes pour les riverains et laissant un chantier propre après son passage.

Après l'attente de déblocage du fonds par E.D.F. et la subvention du Conseil Général, ce projet prévu depuis deux ans a pu entrer enfin dans sa phase de réalisation.

Le coût total des travaux s'élève à 587.580 F.

Le montage financier se décompose ainsi :

- participation E.D.F.	201.620 F.
- participation P.T.T.	92.170 F.
- subvention du Conseil Général	146.895 F.
- reste à la charge de la commune	146.895 F.



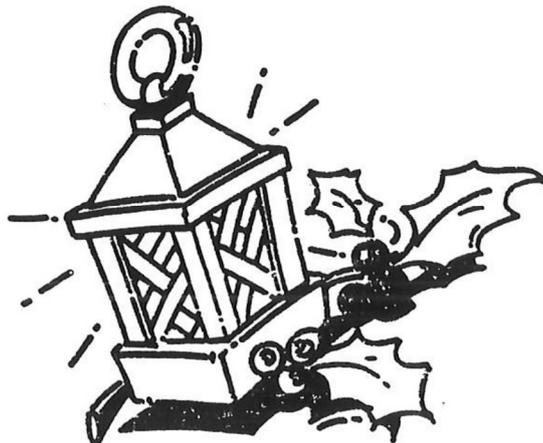
ECLAIRAGE PUBLIC

...et la lumière fut

Pour compléter l'aménagement esthétique du Bourg, il était nécessaire, voire indispensable de repenser l'éclairage public. Après différentes études par les services de la D.D.A. et du S.I.E.L. (Syndicat Intercommunal d'Electricité), notre choix s'est porté sur des lampadaires de style.

Le coût de l'opération s'élève à 140.176 F. pour l'installation de 22 points lumineux, répartis autour de l'église, de la place et sur le parking.

Sur ce projet, le S.I.E.L. participe à hauteur de 50 %, soit 70.000 F. restant à la charge de la commune.



QUELQUES

PRECISIONS

Depuis quelques mois, "CHAMBLES ENVIRONNEMENT" multiplie ses attaques non déguisées à mon égard. Certains ont pu prendre pour de la faiblesse ou de la crainte ce qui n'était que volonté délibérée de ma part de ne pas suivre les meneurs de l'association sur le chemin des fausses polémiques.

Naïvement optimiste, sans doute aussi, quant au fond de tout individu, même le pire, je pensais et j'espérais qu'ils entendraient en fin de compte la voix de la raison et cesseraient d'envenimer délibérément et gratuitement un état de fait que je souhaite sincèrement régler au mieux des intérêts de tous, dans la mesure des pouvoirs et des moyens qui me sont conférés.

Mais devant la nature calomnieuse et diffamatoire de certains propos, devant la désinformation volontaire que représentent certains de leurs écrits, et devant leur souci évident de me discréditer à vos yeux dans le but de faire pression sur mes décisions et de semer la pagaille, j'estime aujourd'hui indispensable de porter à votre connaissance certaines informations, afin de "remettre les pendules à l'heure".

Rappelons brièvement, si vous le voulez bien, l'histoire de la porcherie de Meyrieux.

En avril 1988, le GAEC des Chaumettes dépose en Mairie une demande de permis de construire pour une porcherie.

En mai 1988, après consultation du Conseil Municipal, le Maire envoie le dossier à la DDE pour instruction avec **UN AVIS DEFAVORABLE**.

En juin 1988, le permis de construire est **ACCORDE** par **LE PREFET** de la Loire, déniait ainsi l'avis défavorable du Maire et du Conseil Municipal en place.

En possession de son permis de construire accordé par le Préfet, le GAEC des Chaumettes construit sa porcherie.

En juillet 1988, l'Association Chambles Environnement présente au tribunal administratif de Lyon deux recours :

- l'un, du 6 juillet 1988, porte sur **la forme**, à savoir **la conformité du bâtiment** destiné à l'élevage des cochons.
- l'autre du 19 juillet 1988 porte sur **le fond**, à savoir **la création d'une porcherie industrielle**, source de nuisances pour l'environnement chamblous. En clair, Chambles Environnement demande au tribunal **d'interdire** l'édification et l'exploitation d'une porcherie.

Après 1 an de renvois divers et de vérifications des pièces des dossiers, le tribunal constate sur UN PLAN (le plan de masse pour être précis) l'absence du tracé de la canalisation d'eau entre le bâtiment et le réseau public.

Ce tracé oublié rend le plan non-conforme à la réglementation, et de ce fait entraîne l'annulation du permis délivré sur ces plans-là. ANNULATION prononcée le 28 juin 1989.

MAIS ATTENTION ! ANNULATION du permis accordé ne veut pas dire REFUS du permis de construire, ni INTERDICTION D'INSTALLER une porcherie, comme certaines âmes "simples" voudraient vous le faire croire, puisque LE MEME JOUR, le 28 juin 1989, le tribunal REJETTE le deuxième recours de Chambles Environnement, celui du 19 juillet 1988 : l'existence de la porcherie n'est donc pas remise en cause !

Pour que légalement la porcherie puisse continuer à fonctionner, il suffit au GAEC des Chaumettes de redéposer son dossier en n'oubliant pas, cette fois, le tracé de la canalisation d'eau, ce qui fut fait en septembre 1989.

Chambles Environnement entrevoit là l'occasion d'une nouvelle attaque et d'une nouvelle scission de la population, et claironne à qui veut bien l'entendre qu'on repart à zéro et que "la décision d'accorder ou de refuser le permis dépend UNIQUEMENT du Maire, qui en portera la responsabilité" (sic).

C'est **VRAI** ... et c'est **FAUX** !!

C'est vrai que depuis août 1988, date de l'entrée en vigueur du P.O.S., le Maire peut prendre SEUL la décision d'accorder ou de refuser un permis de construire, alors que dans les communes sans P.O.S. (ce qui était le cas pour Chambles en juin 1988), il n'en a pas le droit, et les permis relèvent de la compétence du Préfet.

Mais dans le cas qui nous intéresse, et à la lumière des circonstances (à commencer par les deux décisions du tribunal administratif), les choses ne sont pas aussi simples.

Il est clair pour tout le monde, et surtout pour les différents organismes officiels chargés d'instruire le dossier, qu'on ne repart pas à zéro, qu'il ne s'agit pas du premier dépôt d'un permis de construire, mais de la régularisation d'une situation existante, d'un vulgaire problème de "paperasse". La D.D.A.S.S., la D.D.E., les services vétérinaires, qui ont avalisé le premier projet avec la bénédiction du Préfet, alors qu'il comportait un petit oubli de croquis, ne vont pas désavouer leur première décision en refusant d'avaliser le même projet maintenant que l'oubli a été réparé ! C'est **EVIDENT** !

Cette information était en ma possession en octobre dernier lorsque, fidèle à la ligne de conduite que je me suis fixée, j'ai réuni mon équipe de conseillers pour débattre avec eux du problème. J'illustrais ainsi ma volonté de régler le problème au vu et au su des représentants de la population, et non pas à son insu, comme j'en ai été accusé. Si j'avais voulu le faire à l'insu des Chamblous, je n'en aurais pas discuté avec 14 personnes et j'aurais signé les papiers SEUL, sans informer quiconque, ainsi que la loi m'y autorise.

J'ai eu le plaisir de constater qu'une très forte majorité de mes conseillers avaient compris avec clairvoyance la fausse simplicité et le danger de la situation et prouvaient par leur décision qu'être élu, c'est être **RESPONSABLE**.

OUI ! Pour Chambles Environnement qui n'engage dans l'affaire rien d'autre que sa crédibilité, la situation est simple : on accorde ou on refuse !

Mais le Maire d'une commune qui, de par ses fonctions, a qualité de Magistrat de l'ordre administratif, ne peut se permettre d'accorder ou de refuser un permis de construire sur un coup de dés, ni même en fonction de ses opinions personnelles.

Lors de notre entrevue début octobre, le Préfet fut très clair à ce propos : refuser un permis de construire déjà accordé une fois par un Préfet et dont le dossier parfaitement REGLEMENTAIRE a été avalisé deux fois par des organismes officiels constitue un **ABUS DE POUVOIR** passible des tribunaux. Dans le cas de la porcherie de Chambles et compte tenu de la médiatisation excessive de l'affaire, cet abus de pouvoir ne serait pas resté impuni et aurait entraîné la commune dans des procès coûteux, et surtout perdus d'avance ! (N'oublions pas que le tribunal a **rejeté** la requête de Chambles Environnement quant à l'installation d'une porcherie).

Quel Chamblous aurait accepté avec bienveillance de voir augmenter ses impôts pour payer des frais de justice et des dommages et intérêts par suite de la décision irréfléchie et inconsidérée de son Maire ?

Voilà les informations que je souhaitais porter à votre connaissance, afin d'expliquer les raisons pour lesquelles, en dépit de mes opinions personnelles, il ne m'a pas été possible de donner un avis défavorable au dossier qui m'a été présenté et qui était en tout point réglementaire. J'ai par contre joint au dossier une liste de prescriptions complémentaires destinées à protéger au maximum l'environnement de Chambles et à limiter au maximum d'éventuelles nuisances, en sus des diverses prescriptions techniques du dossier et que le GAEC des Chaumettes sera tenu et contraint de respecter à la lettre.

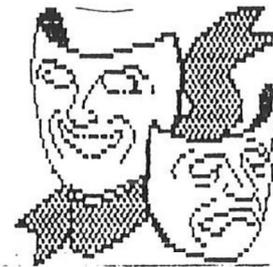
Toutes les affirmations et informations que je viens de vous donner sont vérifiables soit en Mairie, soit en Préfecture, soit auprès des services officiels cités en référence, y compris les minutes du tribunal administratif.

J'ajouterai pour terminer cet exposé un peu long, mais nécessaire, que si les factieux s'indignent que 11 élus sur 15 aient paru peu soucieux de sauvegarder la qualité de la vie dans leur commune en prenant la seule décision possible, je déplore, moi, que l'image de marque de Chambles soit davantage détériorée par les déclarations et articles tendancieux parus dans la presse, à l'initiative de Chambles Environnement, plutôt que par la porcherie elle-même !

P. GIRAUD.



LA VIE ASSOCIATIVE



Sous cette rubrique sont présentées les informations transmises sous la responsabilité de chaque Président d'Associations.



ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CHAMBLES

Voilà déjà un trimestre que la cantine scolaire a repris son service.

Pour des raisons de commodité, Messieurs TREVE et ROUSSON - employés municipaux - prennent leurs repas à la cantine depuis quelque temps.

PARENTS ! ... Si vous souhaitez que la cantine continue d'être gérée par l'A.F.R., venez nombreux à l'Assemblée Générale qui aura lieu le VENDREDI 26 JANVIER 1990, à 20 h 30 (dans la salle de la cantine). Le verre de l'amitié y sera offert.

L'A.F.R. a prévu quelques activités pour le 1er semestre 1990 ; à noter, d'ores et déjà :

- dimanche 21 janvier : Loto
- juin (date fixée ultérieurement) : kermesse

Nous comptons sur la participation de tous.

Toute l'équipe de l'A.F.R. vous présente ses meilleurs vœux pour 1990. A très bientôt ! ...



CLUB AEROMODELISME

Après un repos estival et notre participation au Concours National début juillet où nous avons pu nous frotter aux "grands" de l'aéromodélisme et nous rendre compte que nous avons du pain sur la planche, notre section est repartie pour la saison 89-90 sur les chapeaux de roues, avec 8 jeunes (de 10 à 16 ans).

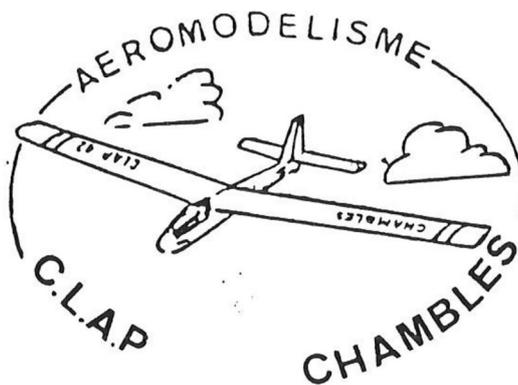
Si, pour des raisons matérielles, nous avons repris l'activité dans la salle de la cantine scolaire depuis le 1er novembre 1989, nous avons réintégré les locaux de l'ancienne école aménagés pour des problèmes de chauffage par la municipalité et les employés communaux.

Si nous nous améliorons chaque année en vol libre, nous avons démarré le vol radio-commandé puisque 2 élèves construisent un "scout" (avion-école très adopté pour le pilotage à distance). Pour cela, et pour former les jeunes de la section, il a été organisé pendant les vacances de la Toussaint (3 jours) un stage, qui a eu lieu à Cessieux dans un pré prêté généreusement par Monsieur CROS, stage qui s'est déroulé dans la bonne humeur, et où Henri et Claude ont appris les joies et déceptions du vol radio-commandé.

Enfin, lors de l'Assemblée Générale qui a eu lieu à la section CLAP de Saint-Victor-sur-Rhins, le 24 septembre 1989, il a été établi un calendrier des rencontres pour la saison 89-90. Ainsi la section CLAP de Chambles organisera, courant mars 1990, une rencontre interclub avec la possibilité de piloter aux non-initiés en double commande (moniteur-élève).

Réservez d'ores et déjà votre journée du 11 mars 1990.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.



FOYER RURAL

CE QUI S'EST PASSE

. La 4ème édition du cyclocross de Chambles a connu cette année encore un grand succès. Parcours attrayant tant au niveau du spectacle que de la difficulté technique. Le beau temps cette année a permis à tous, curieux, amateurs ou professionnels, Chamblous ou touristes de passage attirés par notre site, de profiter agréablement de cette distraction de fin d'automne.

A en croire les organisateurs et les coureurs qui font de Chambles l'un de leurs meilleurs rendez-vous de la saison, cette épreuve est appelée à prendre de l'ampleur au niveau national (et ... pourquoi pas ... international ! ...).

De plus, innovation cette année, puisque les amateurs de V.T.T. ont pu tester leurs possibilités sur le même circuit.

. L'avez-vous su ? ... que ce samedi 25 novembre nous nous sommes retrouvés au Foyer Rural autour des traditionnelles châtaignes ? Une sono reliée à de tout nouveaux jeux de lumière, installés tout exprès pour la circonstance avec minutie et imagination, a donné à notre salle un nouvel éclat, une ambiance en couleur, en fluo, et en facettes scintillantes à vous donner le tournis ... Dommage seulement qu'il n'y ait pas eu plus de participants à cette "soirée châtaignes" pour en profiter.

CE QUI SE PASSE

. Depuis la mi-octobre, le Foyer Rural s'est proposé auprès des enfants de l'école primaire pour les faire participer à une animation sportive. Une quinzaine d'enfants se retrouvent ainsi

tous les mercredis matin pour une initiation tennis, jeux de ballon et promenade quand le temps est plus incertain.

Lorsque les activités extérieures sont impossibles, nous pensons qu'il serait tout à fait intéressant que les enfants puissent profiter de la salle pour du ping-pong, jeux de société ou autre ... Comme lieu de rencontre et d'activités, la salle est donc à leur disposition mais pour cela nous souhaitons la participation des parents pour l'encadrement de ces matins pluvieux.

Au-delà d'une simple initiation sportive toute modeste, voilà peut-être un moyen de faire naître et de concrétiser, dès la jeune génération, l'idée de Foyer Rural, lieu d'animation et de rencontre pour le village.

. Amateurs de Tennis, nous vous relançons pour vos rencontres du petit championnat que nous avons mis en place depuis le 15 octobre. Vous avez jusqu'à la fin avril pour contacter vos partenaires à l'intérieur de chaque poule et jouer vos matches. Même l'hiver, ne laissez pas dormir vos raquettes !

CE QUI SE PASSERA

. Ski : Une journée à La Clusaz le 28 janvier

Comme l'année dernière, le Foyer Rural vous propose de vous emmener une journée à la montagne. Tarifs très intéressants : 125 F voyage + forfait, 65 F voyage seul. Ski de fond, ski descente, patinoire. Dès maintenant, inscrivez-vous auprès des différents membres du bureau, au plus vite. Sinon, pour tous renseignements, n'hésitez pas à appeler le 77.52.32.33.

QUELQUES DATES A RETENIR

28 janvier : sortie ski

3 mars : soirée costumée

9 mars : assemblée générale. Vous êtes tous cordialement invités, et nous vous attendons pour partager réflexions et propositions diverses.

24 juin : marche de Chambles

Différents projets en outre sont à l'étude : marche de nuit, tournois de volley, VTT orientation, etc.

Tenez-vous au courant !



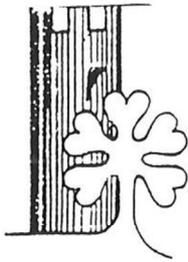
A.C.C.A.

En raison de lâchers de gibier reproducteur, nous souhaiterions que les propriétaires ne laissent pas divaguer leurs chiens.

D'avance, nous les en remercions.

Cette année, le traditionnel concours de coinche aura lieu au Foyer Rural le dimanche 11 février à partir de 14 H 30. Vous y êtes cordialement invités.

Nous vous souhaitons également à toutes et tous de passer d'excellentes fêtes.



CHAMBLES ENVIRONNEMENT

Activité et Projets

NOTRE ACTIVITE

Le 20 octobre, nous accueillions au Foyer Rural M. DRESSY, Président de l'Association Bonsonnaise de Défense de la Nature, et M. FOULETIER, Pharmacien. Ils étaient venus exposer aux Chamblous le danger présenté par le projet d'implantation d'un "Centre d'Enfouissement Technique", c'est-à-dire d'une décharge de produits toxiques à Sury-le-Comtal.

Le 27 octobre, 31 personnes assistent à la séance du Conseil Municipal pour témoigner, dans le calme, de leur opposition à l'octroi d'un nouveau permis de construire une porcherie au GAEC des Chomettes et exprimer leur désir de voir organiser, sur ce point, une consultation démocratique des habitants.

Le 24 novembre, M. Raymond FAURE, Président de la FRAPNA Loire, présente, devant une soixantaine de personnes, deux montages audio-visuels :

- l'un sur la réserve naturelle de la ville de Saint-Etienne à Saint-Victor (Les Condamines),
- l'autre sur les rapaces nocturnes et diurnes.

Les participants, notamment des jeunes, ont esquissé le souhait de voir créer une réserve naturelle sur la rive de Chambles, plus riche en espèces rares : plantes, insectes (carabe hispanus et papillons), mammifères (blaireaux), oiseaux (rouge-gorge de Sibérie, grand ou moyen duc, circaète, milan royal).

Une réserve naturelle n'empêche ni la chasse, ni les activités agricoles.

NOS PROJETS

Au printemps (mai ou juin), nous irons avec M. FAURE, spécialiste d'ornithologie, à la découverte des oiseaux entre le Bourg et Essalois.

Nous lançons une idée : les propriétaires (collectivités ou particuliers) sont tenus de laisser le long de la Loire, fleuve navigable, un passage de 1 mètre de large. Alors pourquoi ne pas envisager, dans les années à venir, la création, partout où le relief le permet, d'un sentier piétonnier sur la rive de Chambles, peut-être jusqu'au Pertuiset, avec l'accord de Caloire ?



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Les cours ont repris au mois d'octobre. Ils sont ouverts à tous les adultes, hommes et femmes.

C'est dans une bonne ambiance que se déroulent ces séances, animées par une éducatrice brevetée d'Etat dont l'objectif principal est de favoriser "PROGRES, PLAISIR, MOUVEMENTS". Ce sport de loisir doit permettre à chacun d'accéder à l'autonomie, c'est-à-dire mieux se connaître, savoir choisir et doser son activité, par rapport à ses capacités.

Le 4 novembre, nous avons organisé une marche, au profit de la Recherche Régionale contre le cancer. 40 personnes y ont participé.

Un nouveau cours a été créé le vendredi. Ces cours ont lieu dans la salle du Foyer Rural : lundi de 18 h 15 à 19 h 15, vendredi de 11 h à 12 h.

Pour tous renseignements : Tel. 77.52.49.30, ou 77.52.33.82 , ou 77.52.43.62.

Les responsables et l'éducatrice de cette association vous présentent leurs meilleurs vœux.

Pour garder la forme, venez nous rejoindre !



CLUB "AMITIE ET LOISIRS"

A propos d'un anniversaire

UN PEU D'HISTOIRE

C'est Mademoiselle Rose MARTIN-BUHET qui, la première, dans le village, eut l'idée de créer un club regroupant les anciens.

A l'instigation de MM. REOCREUX et TREVE, une réunion fut organisée au Foyer Rural le 18 mai 1979. Au cours de cette réunion furent élus les 14 membres du Conseil d'Administration et élaborés les statuts de l'Association dite "Club Amitié et Loisirs". Le 13 juin 1979, les statuts furent déposés à la Sous-Préfecture de Montbrison, ainsi que la composition du premier Conseil d'Administration présidé par M. Jean BERTHET.

Jean BERTHET dirigea le club avec la largeur de vue et le sens de l'organisation qui caractérisaient son action mais, en 1983, pour raison de santé, il fut amené à donner sa démission.

Le 15 juillet 1983, Madame Jeanne BARBIER fut élue Présidente du club. Elle assume depuis cette responsabilité avec dévouement et compétence.

Le club, depuis le 13 mars 1980, fait partie de l'association de l'Entraide Sociale de la Loire qui groupe une centaine de clubs.

Dès 1981, décision a été prise de créer un groupement avec les clubs de Saint-Maurice-en-Gourgois et de Périgneux dans le but de rassembler, lors des voyages de plusieurs jours, un certain nombre de candidats pour en faciliter l'organisation. Depuis se réunit régulièrement une commission dont les représentants des 3 clubs préparent les voyages communs.

En 1982 furent admises à l'atelier du club les jeunes femmes du village qui désiraient pratiquer une activité manuelle.

L'effectif du club de 54 membres à sa création a varié depuis suivant les années de 75 à 85 inscrits.

Au cours de ces dix années ont été à déplorer les décès de Mesdames R. VIALON, FAUDRIN, CAIRE, CROS, PEYRET et de Messieurs VALETTE, AGNES, BERTHET et REOCREUX.

QUE FAIT-ON AU CLUB ?

Les membres du club se réunissent régulièrement tous les mardis après-midi, et cela tout au long de l'année.

A l'origine ces réunions avaient lieu dans les locaux du presbytère mis gracieusement à la disposition de l'association par les responsables du clergé local. Depuis 1987, la municipalité a laissé au club la libre disposition des locaux de la cantine et de la maternelle de l'ancienne école.

Outre les activités traditionnelles des clubs : parties de cartes, scrabble, pétanque, depuis la création de l'association fonctionne un atelier de poterie (biscuit et céramique) et de vannerie. Madame Christiane BERTHET a dirigé cet atelier jusqu'en 1988, aidée à partir de 1982 par Madame Ch. FUCHER pour ce qui concerne les activités vannerie. Madame L. MITANE dirige désormais l'atelier de poterie. Un tour de potier a été acheté en 1983 et un four en mai 1989.

L'une des grandes activités du club reste les voyages, voyages de un à plusieurs jours, voyages avec séjours fixes ou voyages itinérants. Ainsi ont été organisés des périples en Autriche, en Italie, en Espagne, au Maroc, en Egypte, en Grèce, en Sicile, en Hollande, des séjours en Bretagne, à Paris, en Charente, en Périgord, en Normandie, en Alsace, en Champagne.

Le club organise, chaque année, un concours de loto et un concours de belote, concours auxquels sont invités tous les habitants du village.

Fêter les anniversaires, tirer les rois, participer à l'assemblée générale du club, autant d'occasions de se réunir, exceptionnellement, et de passer ensemble une agréable journée.

Il est à signaler, enfin, que le club a participé deux fois au Noël des enfants de l'école en montant un spectacle de marionnettes et une soirée théâtrale.

LE MOT DE MADAME LA PRESIDENTE

L'article 3 des statuts de notre association est rédigé comme suit :

"L'association a pour but de créer, gérer, d'animer un club de retraités, pour les aider à sortir de chez eux, à jour fixe, à se distraire, à se cultiver, à découvrir ou à développer leurs talents, à s'intéresser à la vie commune, à y prendre part, à se sentir solidaires les uns des autres, à organiser toutes sortes d'activités de loisirs et de détente, tant extérieures qu'intérieures, à l'exception formelle de toutes discussions ayant un caractère politique ou religieux".

J'ai voulu rappeler cet article essentiel de nos statuts pour remercier, à l'occasion du dixième anniversaire de notre association, tous ceux qui, directement ou indirectement, nous ont aidés à rester fidèles à la ligne de conduite fixée en 1979. S'ouvre une nouvelle décennie. Mon souhait est de voir grandir et prospérer notre club, d'accueillir aussi, de bon coeur, tous les retraités de Chambles qui désireront se joindre à nous.



**ASSOCIATION POUR LE RESPECT DE LA PROPRIETE
ET LA PROTECTION DE LA NATURE**

Une association pour le respect de la propriété et la protection de la nature vient d'être créée à Chambles.

Ses animateurs veulent sauvegarder le patrimoine et le caractère rural et touristique de leur commune.

La campagne a son code de bonne conduite : chacun doit avoir constamment à l'esprit que tout paysage où il fait bon se promener et que l'on a plaisir à regarder est un ensemble de propriétés cultivées, même incultes ou abandonnées qui doit être impérativement respecté.

Toute personne intéressée par ces problèmes et désirant apporter sa collaboration sera la bienvenue au sein de cette association.

Toute adhésion peut être prise auprès des membres du bureau :

SIMAND André - Cessieux - Président
CHAPELAND J.M. - Biesse - Vice-Président
DELIMARD René - Les Bréats - Trésorier
MARCELLIER Chantal - La Borie - Secrétaire



ASSOCIATION NOTRE DAME DE GRACE

Comme chaque été, l'Association Notre Dame de Grâce a, cette année encore, organisé un chantier à "L'auberge du bon repos".

Cette nouvelle session de 3 semaines nous a permis de commencer à monter les murs du second corps de bâtiment que nous restaurons. Certes, il reste encore beaucoup à faire, mais nous espérons pouvoir poser la charpente l'été prochain.

Outre les jeunes stéphanois, nous avons accueilli des personnes extérieures au département dans le cadre de notre collaboration avec "Etudes et Chantiers", mais aussi une Polonaise et un Ecossais de passage dans notre région ; tous ont été charmés par le site merveilleux de notre commune.

De plus, au mois de novembre, un tailleur de pierres professionnel est venu nous aider à reconstituer un meneau, style Renaissance ayant déjà existé, l'association a aussi pour but de conserver l'aspect ancien de ses habitations.

Nous remercions tous les Chamblous pour leur chaleureux accueil, ainsi que ceux qui ont bien voulu participer à notre marche d'orientation en mai dernier.

Nous vous rappelons que l'association Notre Dame de Grâce se tient à votre disposition pour tous renseignements concernant ses activités et que les jeunes de la commune sont cordialement invités à notre prochain chantier, du 5 au 8 avril 1990.

Association Notre Dame de Grâce
11, rue Claude Lebois
42000 SAINT-ETIENNE



U.N.C.A.F.N.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à la journée méchoui du mois de septembre, qui a connu un grand succès.

Au mois d'avril 1990, nous envisageons d'organiser une soirée choucroute et nous souhaitons que vous veniez nombreux.

Toutes les personnes voulant adhérer à notre association peuvent contacter Monsieur PRYBILSKI au numéro de téléphone suivant : 77.52.40.38.

Bonne année à tous.

LA VIE PAROISSIALE

Cette année, de la Toussaint à Pâques, la messe a lieu le premier dimanche de chaque mois et les jours de fête, le troisième dimanche de chaque mois a lieu une Assemblée Dominicale de Prière (A.D.A.P.) à l'heure habituelle, soit 10 h 30.

La messe de Noël sera célébrée le dimanche 24 décembre à 21 heures.

Pour le catéchisme, les personnes à contacter sont :

Madame FULLY Bernadette à Vassalieu pour les cours élémentaires - Tel. 77.52.37.59

Madame BARBARIN Christine à La Borie pour les cours moyens - Tel. 77.52.06.21.



BREF... INFO... BREF... INFO... BREF... INFO...

A PROPOS ...

En juillet, 14 enfants ont pu bénéficier du Centre Aéré de Saint-Just/Saint-Rambert.

Ils ont passé 186 journées globalement.

Le C.C.A.S. a décidé de venir en aide aux familles. Sa participation a été de 14 F par enfant et par jour.

TOURISME ... UN NOUVEAU SERVICE

Dans les offices de tourisme, des minitels sont à votre disposition pour tous renseignements touristiques sur les communes de la région Rhône-Alpes (altitude, population, accès routier, hébergements, équipements sportifs ...).

TAPEZ : 36 15 . CAP . RHONE-ALPES .



REPAS DES ANCIENS

Cette année, le repas offert aux anciens de la commune a eu lieu le 1er décembre, au restaurant du Chalet de l'Ecureuil.

Dans son mot de bienvenue, Monsieur le Maire a remercié ceux qui ont participé à la réalisation de cette journée et y a associé ceux qui nous ont quittés depuis l'an dernier.

Une soixantaine de convives ont pu apprécier l'excellent repas servi dans un cadre agréable, puis ce fut le tour des chansons. Nos anciens n'engendrent pas la mélancolie !

Comme l'an dernier, c'est la solidarité qui a eu le dernier mot : sur proposition de Monsieur VALOIS, une collecte a été faite au profit des associations des "Petites Soeurs des Pauvres" et de "Terre des Hommes". La somme de 1.100,00 F a été rassemblée.



RAMASSAGE DE VIEUX PAPIERS

3,5 tonnes de papiers ont été collectées sur la commune de Chambles par des bénévoles et les chiffonniers d'Emmaüs le samedi 26 août, ceci dans une ambiance amicale et efficace.

Une partie de l'après-midi a été consacrée à la récupération à domicile de mobilier et d'appareils électroménagers.

Une opération très positive que nous recommencerons pendant les vacances 1990. Merci de nous garder vos papiers.

Si d'ici là vous avez à vous débarrasser de matériel superflu, vous pouvez l'apporter à la communauté :

Puits Cambefort
Quartier du Mas à FIRMINY

ou téléphoner au 77.89.42.22 pour un ramassage gratuit à domicile.



ORDURES MENAGERES

Vous avez la possibilité d'utiliser la déchetterie de Saint-Just/Saint-Rambert située route de Saint-Marcellin. Cette décharge contrôlée est une solution adaptée à vos problèmes.

Heures d'ouverture :

8 h 30 à 12 h

14 h à 17 h

Il convient de rappeler que tout problème rencontré par les usagers à propos de la collecte des ordures ménagères doit être porté par ceux-ci à la connaissance de la Mairie.

A son tour elle en informera le siège du syndicat lequel, par son Président, interviendra directement auprès de la C.S.T.P. à Saint-Chamond pour y apporter, dans les plus brefs délais, la solution appropriée.



MUSEE

Unique dans la région Loire-Forez, **MUSEE DE L'HOMME ET DES CIVILISATIONS**, Le Prieuré, Tel. 77.52.03.11.

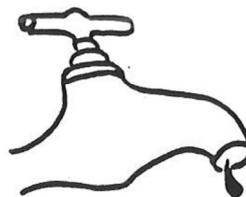
Ouvert tous les jours sauf le mardi, de 14 h à 18 h.

20-21 avril 1990 : **1er Festival des Spectacles du Monde.**

Au Prieuré, dans le cadre du Festival :

EXPOSITION INSTRUMENTS DE MUSIQUE DU MONDE.

LES PETITES FUITES



Goutte à goutte :
4 L/heure

Gaspillage :
35 m³/an



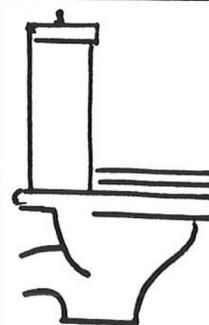
Mince filet d'eau :
16 L/heure

Gaspillage :
140 m³/an



Filet d'eau :
63 L/heure

Gaspillage :
550 m³/an



Fuite W.C.
25 L/heure

Gaspillage :
219 m³/an

FONT LES GRANDES
DEPENSES



MUSIQUE

14 janvier 1990 - 20 h 45 - Salle du F.J.E.P. :
ET POURTANT ILS CHANTENT
René SABOT, René ROUX et Gérard DUFOUR
Entrée 40 F

20 janvier 1990 - 20 h 45 - Salle du F.J.E.P. :
CABARET JAZZ NOUVELLE ORLEANS
avec JAZZ D'ECHAPPEMENT
Entrée 40 F

3 mars 1990 - 20 h 30 - Eglise de Saint-Rambert :
ATLANTIC COLLEGE
Chorale internationale Art et Culture, Chorale de St-Rambert
Entrée 40 F

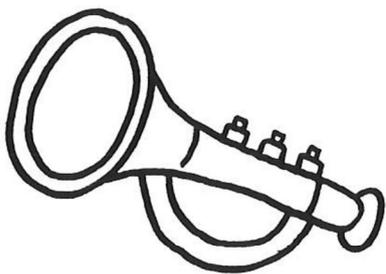
24 mars 1990 :
CONCERT DU 25ème ANNIVERSAIRE DE L'ECOLE DE MUSIQUE

1er avril 1990 - 15 h - Salle polyvalente :
CONCERT DE L'UNION MUSICALE
Gratuit

19 mai 1990 - 20 h 30 - Eglise St-Rambert :
ORCHESTRE TEMPO FOREZIEN
15 musiciens. Art et Culture.
Entrée 40 F

9 juin 1990 - Salle polyvalente :
AUDITION DE L'ECOLE DE MUSIQUE

23 juin 1990 - Prieuré :
FETE DE LA MUSIQUE



A VOIR

. A VOIR

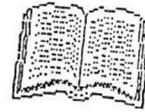


MARDI 9 JANVIER 1990

20 H 45

MEMOIRE REGIONALE

En collaboration avec la cinémathèque de Saint-Etienne, venez découvrir les événements, petits ou grands, drôles ou tragiques, qui ont marqué l'histoire de notre région.



SAMEDI 27 JANVIER 1990

21 H 00

NUIT DE LA PUB

Tarif : 80 F

HORS ABONNEMENT

- . Festival international de la publicité
- . Les meilleures bandes annonces de films

MARDI 6 FEVRIER 1990

20 H 45

SOIREE COUSTEAU

Un membre de l'équipe Cousteau viendra vous présenter un film inédit et répondre à toutes vos questions concernant ce fabuleux personnage qu'est :

Le Commandant COUSTEAU



MARDI 6 MARS 1990

20 H 00

SOIREE DANIEL POUGET

Conservateur des musées foréziens

Ethnologue passionné, Daniel POUGET a suivi les migrations d'une famille eskimo revivant l'expérience de ses ancêtres.

"LES 4 SAISONS DE L'ESKIMO", durée 4h



SAMEDI 31 MARS 1990

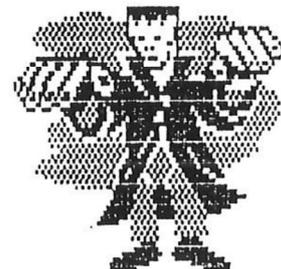
21 H 00

NUIT DE L'HONNEUR

Tarif : 70 F

HORS ABONNEMENT

Frissons garantis avec les meilleurs films d'horreur primés au FESTIVAL D'AVORIAZ.



MARDI 3 AVRIL 1990

20 H 45

AUTO-MOTO SHOW



Toute une série de petits films pour les passionnés de **SPORT MECANIQUE**.

Courses anciennes, voitures extraordinaires, stock-car, dragsters, accidents spectaculaires, etc.

SAMEDI 21 AVRIL 1990

17 H 00

FESTIVAL DES SPECTACLES DU MONDE

HORS ABONNEMENT

En collaboration avec la commission **ART ET CULTURE**, présentation d'un film lié aux spectacles.



ANIMATIONS SPECIALES

Tous les premiers mardis de chaque mois, partez à la découverte :

- . de notre région
- . du monde
- . d'une passion

Soirées exceptionnelles suivies d'un débat.

Tarif : 35 F la séance

ABONNEMENT : 150 F pour 5 soirées

ABONNEMENT FAMILLE : 500 F pour 4 personnes (parents + enfants)

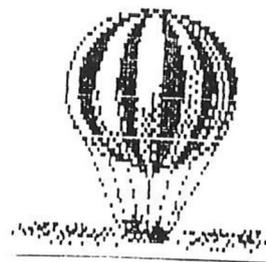
RENSEIGNEMENTS :

FAMILY CINEMA

Boulevard Pasteur - Quartier St-Just

42170 ST-JUST/ST-RAMBERT

Tel répondeur : 77.36.48.34



**4ème CYCLO-CROSS ...
LA PLUS HAUTE MARCHE ...
pour ... Gilles GUICHARD**

Cette épreuve est devenue une tradition. Elle est organisée conjointement par le Foyer Rural, le Club Cycliste des Cyclos Stéphanois et la Municipalité.

Cette édition a bénéficié d'un temps printanier. Du même coup, un nombreux public s'est massé tout au long d'un circuit sélectif.

Un plateau de choix a été proposé aux spectateurs. 70 engagés répartis en trois catégories, toutes fédérations confondues (FSGT, FFC).

En prologue, toutes les personnes présentes ont pu voir une course de V.V.T.. Cette discipline connaît un essor considérable. 13 adeptes se sont expliqués sur 7 km et cette épreuve a vu la victoire de VOUTAT du V.C. Terrenoire.

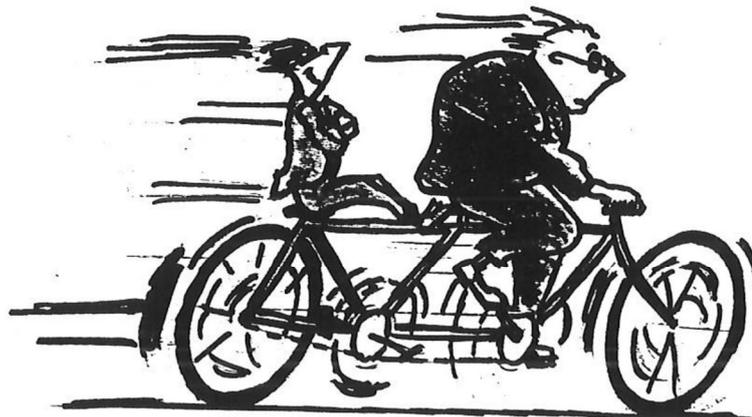
Il faut également signaler Christian DOUET du Sprint Club de Saint-Etienne, qui a franchi la ligne en vainqueur dans la catégorie Cadet-Junior 1ère année.

Ensuite, ce fut au tour des AS d'en découdre sur 10 tours de circuit long de 3 km. La foule a pu assister à une course animée et fertile en rebondissements. Tour à tour, PORGO, BATHIE et CIZERON ont occupé le devant de la scène. Puis Gilles GUICHARD a comblé son retard au fil des passages. Il a porté l'estocade à 4 tours de l'arrivée et a franchi la ligne en vainqueur avec 1 minute d'avance sur David BATHIE et près de 2 minutes sur J.P. CIZERON qui a pris une excellente troisième place.

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette manifestation sportive, également aussi les propriétaires et exploitants agricoles qui permettent de tracer un parcours sélectif et attrayant en mettant à disposition leurs terrains.

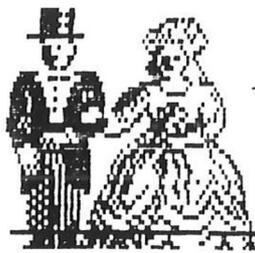
De nombreuses coupes et médailles sont venues récompenser les vainqueurs qui ont reçu les félicitations d'usage.

A l'issue de cette remise de prix qui a eu lieu dans les locaux du Foyer Rural, un vin d'honneur a été servi, et le rendez-vous a été pris pour l'année prochaine.





NOS JOIES



NOS PEINES



Par suite d'une erreur d'impression lors de notre précédent numéro, nous vous communiquons donc un récapitulatif de toutes les naissances de l'année 1989, en vous priant de bien vouloir nous en excuser.



NAISSANCES

CHARROIN Jennifer	le 29/01/89
LE FRANCOIS Guillaume	le 17/02/89
PELISSIER Claire	le 12/05/89
GROCHLA Erick	le 06/06/89
GENTAZ Marlène	le 13/06/89
CHOPIN Anaïs	le 30/06/89
MAGAND Nicolas	le 04/10/89



MARIAGES

Christophe BOIS et Isabelle DECHAUMET le 10/07/89
Gérard GOUTTEFANGE et Catherine FIALON le 16/09/89



HISTOIRE D'EAU



Comment, au XVIIIème siècle, le comte d'Arlos de la Servette, propriétaire du château de la Baraillère, eut à soutenir un procès à propos du saumon de la Loire.

*
* *

En 1719, Antoine d'Arlos acquit la baronnie de Saint-Victor. Il fit réparer l'écluse de ses moulins, que les glaces avaient détériorée et construisit, en aval, une digue pour capturer les saumons.

Les Chartreux du Puy, prétextant que la digue les privait de la pêche du saumon, décidèrent, dans un premier temps, de la faire détruire, puis à partir du 3 juin 1741 de la faire abaisser et d'y créer une ouverture pour que le poisson puisse remonter le fleuve.

D'où l'origine d'un procès qui dura plusieurs années.

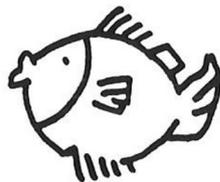
Pierre d'Arlos, fils d'Antoine décédé, avait comme adversaire l'évêque du Puy, le vicomte de Polignac, le marquis d'Aurec, le seigneur de la Tour de Beauzac, le marquis de la Tour Maubourg, le prieur de Notre-Dame de Goudet, les Chartreux du Puy et les Camaldules du Val Jésus, tous gens friands de la chair du saumon.

Par un premier jugement de la Table de Marbre, en 1743, ordre fut donné au sieur d'Arlos de démolir la moitié de la digue et de rétablir, une lieue plus haut, l'ancienne écluse.

Sur le pourvoi de M. d'Arlos, un arrêt du Conseil d'Etat cassa et annula le premier jugement.

M. d'Arlos, représentant le roi comme baron de Saint-Victor, put construire à nouveau la digue et pêcher les saumons.

Aujourd'hui, dans la retenue de Grangent, vieille maintenant d'une trentaine d'années, diverses espèces de poissons se reproduisent : brochets, tanches, perches, carpes, sandres. Mais, à notre connaissance, nul pêcheur n'a pu capturer l'un des descendants de ces saumons du XVIIIème siècle, cause première d'un procès interminable, auquel seul le roi, en son Conseil, avait pu mettre un terme.



VAL GRANGENT



RETROSPECTIVE

En 1984, une quarantaine d'intrépides habitants de Saint-Victor formés à l'expression théâtrale créaient l'Association le "Val Grangent".

Grâce à l'encouragement des sept municipalités riveraines du plan d'eau et à l'accueil chaleureux des populations, un court essai spectacle voyait le jour le 24 septembre 1984. Venaient ensuite de vrais spectacles, tout d'abord "Essalois temps jadis" retraçant la vie forézienne depuis l'oppidum gallo-romain jusqu'à la période romane, ensuite la féodalité, les croisades et l'époque dite gothique.

En 1987 fut contée l'histoire d'Isabelle.

En 1988 enfin, "Dame Isabelle d'Essalois", qui conduisit le spectacle jusqu'à et y compris la Renaissance.

Parallèlement, en cours de saison, Val Grangent, au service des collectivités et des associations locales, participait activement aux manifestations, à la demande des organisateurs.

Un nouveau spectacle, pourquoi ?

Dans le courant de l'été 1988, l'Express publiait un article sur les principaux spectacles de plein-air proposés en France. Tous les spectacles analysés, dont celui de Val Grangent, semblaient, aux yeux du journaliste, tomber dans le lieu commun de la reconstitution médiévale.

Un souci guidait alors les organisateurs : démarquer le spectacle pour remarquer LA LOIRE et la valoriser pour l'AVENIR. D'où l'élaboration d'un nouveau spectacle selon 3 axes essentiels :

- Retrouver les racines propres et surtout différentes de notre région,*
- Mettre en parallèle l'aventure du passé industriel et celle de l'avenir technologique,*
- Opposer en images un passé dominé par le noir et un avenir coloré par le vert des montagnes environnantes et le blanc des laboratoires d'électronique.*

Un site était choisi : le NOUVEAU MUSEE DE LA MINE, sur le tènement du Puits Couriot, au pied du Chevalement là où se trouve une partie des racines de la cité.

Pour la réalisation, comme à Essalois, les bénévoles seront appelés à participer massivement, ainsi que des cavaliers et des techniciens en pyrotechnie, lumière, son ...

Les effets spectaculaires seront renforcés : écran vidéo, technique laser, jeux d'eau ...

Le nouveau spectacle sera le complément idéal du musée de la mine, et pour les plus jeunes l'occasion d'une découverte.

Forts de leur expérience et de la réussite des quatre spectacles de "Val Grangent", les organisateurs entendent continuer à créer l'évènement avec le spectacle de l'été 1990 :

"REVERIES EN FOREZ"

Ce sera véritablement le spectacle qui se démarquera de la longue liste des spectacles vivants de France.

CE SERA LE SPECTACLE D'UNE REGION : DE NOTRE REGION





REponses AU COURRIER



TAXE DES ORDURES MENAGERES

Nous vous rappelons que la redevance des ordures ménagères est calculée avec des critères bien définis (voir *Echo de la Tour* n° 10 de décembre 1987).

Ce mode de calcul a remplacé la taxe indexée sur le foncier bâti.

Nous vous précisons qu'un effort a été fait pour les résidences secondaires. Nous ne pouvons faire une collecte d'ordures ménagères à "trois vitesses".



SECURITE DANS LA DESCENTE DU PEYBERT

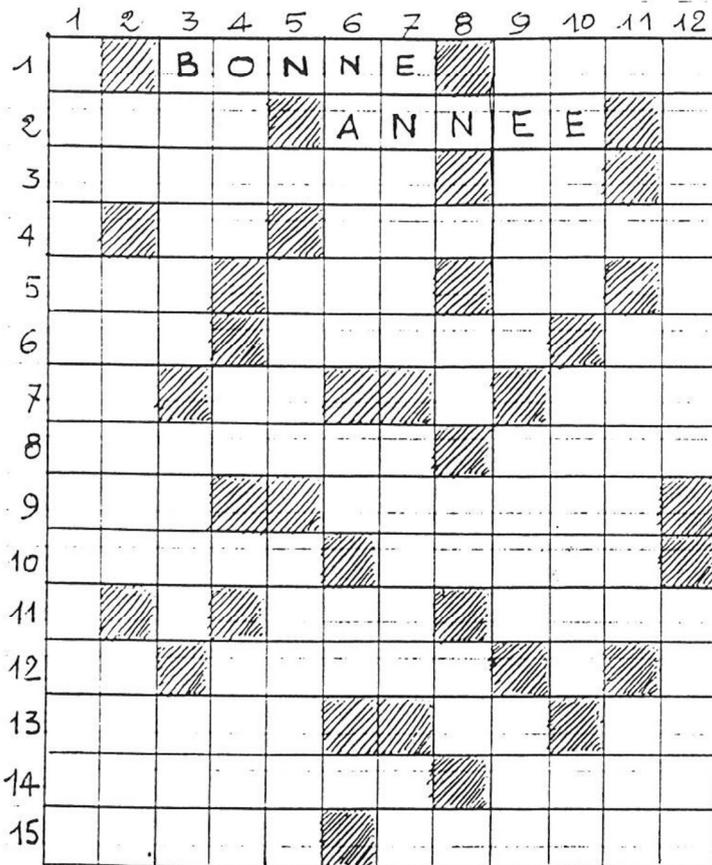
Bien conscients des dangers qu'engendre la descente du Peybert avec sa forte déclivité jusqu'à l'intersection du CD 108, votre courrier a retenu toute notre attention.

La mise en place de ralentisseurs n'est pas une des meilleures solutions actuellement. Ce procédé est remis en cause dans de nombreuses communes.

Afin de résoudre ce problème posé et les différents points noirs de la commune (intersections, carrefours, mauvaise visibilité ...) nous avons confié à la DDE une étude concernant tous les secteurs où il y a risque de danger.

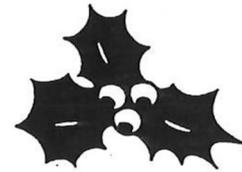


MOTS CROISES CHAMBLOUS



Solution du N° 13

R	I	V	O	L	E	S		O	P	T	A			
A	S		A	I	R		G		H	A	M			
S	I	L	S				C	I	D	R	E			
	S	O	I	F	S		R	E	D	O	N			
B			S	U			A	M	E					
A	R	S		C	I	G	U	E		B	A			
L	E	I	G	H			D	U	M	A	S			
I	V	E		E	O	N		R	I	R	E			
S	E	N		R	U	A	D	E		B				
A	L			V	I	R	I	O						
G		A		D	E	V	E	T	U	E	S			
E	P	I	C	E	A			E	T	R	E			

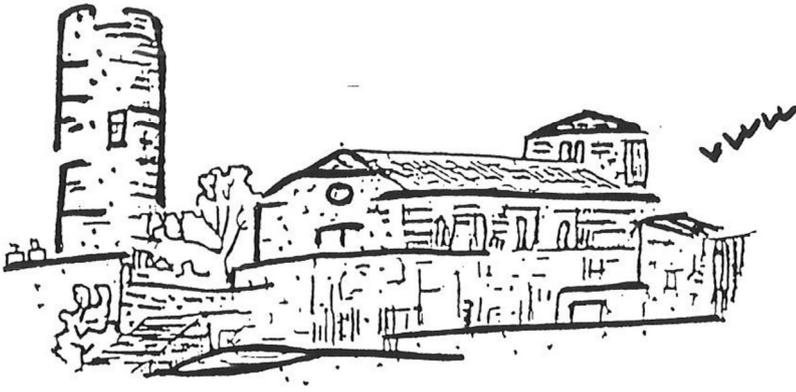


HORIZONTAL 1 - Echange non monnayé. 2 - Supprimé. 3 - Evoque sans nommer - Note. 4 - Pour égoutter les bouteilles après rinçage - Non engagés. 5 - Monnaie d'Extrême Orient - Chantée par Trenet - Lac pyrénéen. 6 - On y conduit les vaches - Localité du 65 - Ile de France. 7 - A ses chercheurs - Pour un oubli épistolaire ... ou un parti - Parasite. 8 - Sur la rive est du Lac de Grangent, ce lieu-dit comporte un petit centre de navigation à voile - En 1992, à Alberville, ils seront olympiques. 9 - Liquide - Pour figurer les lieux d'action du théâtre. 10 - Ville de Grèce - Sièges sans dossier. 11 - Puisse-t-elle nous garantir la PAIX - Occupe le tiers supérieur de l'écu. 12 - Arbre ornemental - Livide. 13 - En avoir économisé souvent le temps - L'étain - Le chlore. 14 - Ver marin - A lui, c'est gratuit. 15 - Agave du Mexique - Commune du 89.

VERTICAL 1 - Eloignements des condamnés. 2 - L'aluminium - Ne fait pas compte - Président chilien. 3 - Chant épique de la vieille Russie - Etoile de la constellation de la Lyre - Contenus dans l'adresse. 4 - Zygo~~te~~ - Fleuve italien - Famille de peintres niçois. 5 - Ville de Bohême - Sans lui nous n'existerions pas. 6 - Vraiment petites - Petit cube inversé - Négation. 7 - Lieux de supplices - Sécrétion grasse - Conjonction. 8 - Patrie d'Abraham - Adverbe - En matière de. 9 - Ancien germain - Plante des lieux humides - Ce n'est pas oui. 10 - Inspiré du passé - Poisson que l'on peut pêcher dans le lac de Grangent - Article de bazar. 11 - Police argotique - Célèbre agence de renseignements. 12 - Hameau nord de Chambles - L'un des conseillers municipaux de Chambles.



L'ECHO DE LA TOUR



LETTRE DU LECTEUR

